

Charte d'engagement des parrains des dispositifs JSI-VVSI

Préambule

Le parrain est une **association ayant une expérience dans le champ de la solidarité internationale** mandatée par le Ministère de l'Europe et des Affaires Etrangères (MEAE) pour accompagner une association en vue de la **réalisation complète et totale** d'un projet collectif de solidarité internationale. Le parrain et l'association porteuse de projet forment un binôme pendant toute la durée du projet : cet **engagement réciproque** est matérialisé par la signature d'une **convention de parrainage** entre les deux parties qui rappelle les rôles et les responsabilités de chacun.

Selon la composition de l'association porteuse de projet, le parrain peut fournir un accompagnement à plusieurs niveaux : dans la majorité des cas, il accompagnera en priorité l'**équipe encadrante** d'une association porteuse qui coordonnera elle-même un groupe de jeunes mais pourra également parfois être amené à **s'adresser directement aux jeunes** si ces derniers sont autonomes. Aussi, il a été privilégié l'emploi du terme « **groupe projet** » dans le reste du document pour illustrer ces différentes configurations.

Le parrainage s'adapte aux spécificités du groupe projet accompagné : l'appui proposé au groupe projet sera plus ou moins important selon sa connaissance des dispositifs JSI-VVSI, son expérience préalable sur des projets de solidarité internationale, son degré d'autonomie, etc.

Enfin, si les conditions ne sont pas réunies pour assurer un accompagnement de qualité des porteurs tout au long du projet, le parrain a le droit de refuser une demande de parrainage.

1. La posture du parrain

La posture adoptée par le parrain et les messages véhiculés aux porteurs sur la solidarité internationale correspondent aux valeurs de la charte VIES ([Volontariat International d'Echanges et de Solidarité](#)), à laquelle adhère les dispositifs JSI et VVSI.

Disponibilité

Le parrain établit un lien privilégié de proximité avec le groupe projet et doit s'assurer d'être identifié comme une structure ressource mobilisable

Médiation

Le parrain est l'interface entre le FONJEP et le groupe projet : il rend accessibles et transparents les échanges d'information.

Neutralité

Le parrain met tout en œuvre pour que le projet aboutisse mais n'influence pas la décision du jury lors de l'instruction.

Ethique

Le parrain accompagne le groupe projet à mener une réflexion sur le sens du projet et sur sa posture en tant qu'acteur de la Solidarité Internationale.

Être Parrain

Bienveillance

Le parrain veille à ce que la relation avec le Groupe Projet soit basée sur le respect, l'écoute, l'empathie.

Responsabilisation

Le parrain donne au groupe projet les outils nécessaires à son autonomie et est garant du cadre dans lequel s'inscrit le projet.

2. Le rôle du parrain à toutes les étapes du projet

- **INFORMATION** : Le parrain assure la liaison entre les porteurs de projet et le FONJEP, ainsi il communique les messages du FONJEP destinés aux porteurs et veille également à faire remonter les questionnements de l'association porteuse et des jeunes au FONJEP.
- **CONSEIL** : Il conseille le groupe accompagné sur la pertinence même du projet, sa faisabilité, son ancrage dans le pays partenaire. Il est initiateur d'une réflexion sur le développement et l'éducation à la citoyenneté et à la solidarité internationale.
- **APPUI** : Il s'assure de mettre à disposition du groupe projet des moyens humains, techniques ou matériels dédiés, tout au long du projet. Il anime des réunions et entretiens (physiques et/ou téléphoniques) réguliers, répond à l'ensemble des questions posées par le groupe projet et s'assure de sa bonne compréhension du cycle de projet.
- **SUIVI** : Il s'informe autant que nécessaire auprès du groupe projet de l'avancement dans la mise en place du projet, des éventuelles difficultés rencontrées et propose si nécessaire des actions complémentaires pour lever ces difficultés (formations, démarches auprès d'autres structures ressources, etc.). Il anticipe au mieux l'organisation à venir pour chaque étape.
- **VÉRIFICATION** : Il s'assure du respect des procédures administratives, techniques et financières des dispositifs JSI-VVSI par le groupe projet.

2.1 Avant la réalisation de l'action

- Lors du premier entretien avec le groupe projet, le parrain présente très précisément les dispositifs JSI/VVSI, leurs objectifs pédagogiques, leurs conditions d'éligibilité, les modalités/échéances de dépôt de dossier et d'instruction ainsi que les spécificités et contraintes d'un projet collectif de solidarité internationale (contenus, relations partenariales, formation spécifique, etc.)
- Il porte à la connaissance du groupe projet les conditions à réunir et les réglementations à respecter en matière de sécurité. Il informe notamment des zones fortement déconseillées/interdites par le Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères pour le déploiement de projets JSI-VVSI.
- Il informe le groupe projet des démarches administratives obligatoires à effectuer en amont du départ (déclaration ACM, visas, assurances, vaccins, etc.) et à l'arrivée dans le pays d'accueil (déclaration de présence auprès du Consulat de France, fil d'Ariane, etc.).
- Le parrain met en relation le groupe projet avec des structures nationales ou locales, en France ou à l'étranger lui permettant de bénéficier d'informations, de conseils, de compétences ou formations nécessaires à la mise au point du projet.
- Il s'assure que le partenaire local à l'étranger réunit ou est en mesure de réunir les conditions d'éligibilité du projet au titre des dispositifs JSI-VVSI et que la relation entre les partenaires est équilibrée.
- Il s'assure que l'équipe encadrante est formée aux questions de solidarité internationale et à la gestion globale de ce type de projet, sinon il oriente les encadrants vers des ressources et formations adaptées.

- Il veille à ce que les jeunes bénéficient d'une préparation au départ, soit dispensée par lui-même, soit par un autre organisme compétent.
- Il appuie le groupe projet dans la rédaction du projet et/ou de sa relecture, et dans la construction d'un budget prévisionnel cohérent, raisonnable et basé sur une diversité de sources de financement.
- Lors du dépôt du dossier, le parrain s'assure de réaliser toutes les tâches qui lui incombent sur la plateforme en ligne en particulier :
 - La vérification de la **complétude du dossier accompagné** (pièces justificatives, annexes, lettres de motivation des jeunes, etc.)
 - L'écriture d'une **lettre aux instructeurs** rappelant l'objet et les spécificités du projet accompagné, ses points forts, le déroulement global de l'accompagnement.
 - La **validation finale du dossier accompagné** avant la date limite de dépôt à la session souhaitée par le groupe projet.

2.2 Au moment de l'instruction

- Le parrain doit **suivre les échanges entre les instructeurs du dossier et le groupe projet** pendant la phase d'instruction des dossiers.
- Une fois la décision du comité de suivi prise, le parrain **prend en compte les recommandations et remarques faites à l'oral par les instructeurs dans ses conseils** auprès du groupe projet et **rappelle à cette occasion les étapes** qui restent à effectuer, avant le départ, pendant l'action et après le retour. Il se rend disponible autant que possible pour le groupe avant le départ.
- Si le projet accompagné est soutenu, le parrain complète et signe une **convention de cofinancement avec le FONJEP** qui ne pourra être modifiable sans l'accord préalable des deux signataires. Une fois cette convention de cofinancement signée, le parrain reçoit le montant de la subvention allouée dont il doit **transférer 90% de la somme au groupe projet avant la période de réalisation de l'action de solidarité internationale** dans les temps nécessaires à la préparation et la mise en œuvre du projet.
- En cas d'avis défavorable, le **parrain veille à la compréhension des motifs de refus** de financement de l'action, réalise un bilan avec le groupe projet et se rend disponible pour les orienter au mieux.

2.3 Au moment de la réalisation de l'action

- En cas de changements importants, de problème ou d'incident grave mettant en jeu le démarrage ou la poursuite de l'action, le parrain doit les communiquer au FONJEP et **suivre les échanges entre le groupe projet, le Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères et le FONJEP.**

2.4 Au retour

- Le parrain **s'assure que les jeunes bénéficient d'un accompagnement adapté** une fois l'action de solidarité internationale menée (écoute, groupe de soutien, conseil d'orientations etc.)
- Il **épaulé le groupe projet pour l'organisation et le bon déroulement de la restitution du projet.** Il veille à ce que les messages transmis dans les actions de sensibilisation menées par le groupe s'inscrivent dans une démarche **d'éducation à la citoyenneté et à la solidarité internationale.**

- Il **appuie le groupe projet dans la rédaction du compte-rendu narratif et financier du projet**. Il vérifie la cohérence entre le budget prévisionnel, le programme planifié et les actions concrètes réalisées sur place. En cas de questionnements ou de précisions nécessaires, il se met en lien avec le FONJEP.
- Le parrain s'assure d'effectuer la **validation finale du bilan narratif et financier du projet accompagné sur la plateforme en ligne** dans un délai de 3 mois maximum après la fin de l'action de solidarité internationale.
- Une fois le bilan narratif et financier du projet administré et validé par le FONJEP, le **parrain doit verser les 10% restants de la subvention au groupe projet**.
- Le parrain **invite les jeunes à réfléchir à une manière de poursuivre leur engagement en France ou à l'étranger** dans la continuité de l'expérience vécue. Lorsqu'il en a les ressources, le parrain peut mettre à disposition des jeunes des informations sur d'autres dispositifs de mobilité ou d'engagement volontaire à l'international ou les orienter vers d'autres structures spécialisées.

3. L'arrêt du parrainage

Le FONJEP reconnaît la liberté des parrains à accompagner les groupes de la manière qu'il leur semble la plus adéquate. La **posture du FONJEP se veut bienveillante** et ne cherche qu'à assurer la **qualité de l'accompagnement** des groupes et des associations porteuses de projet.

Chaque année, les parrains sont invités à **renouveler leur intérêt à parrainer** via leur « espace parrain » sur la plateforme JSI-VVVS en ligne. A cette occasion ou à tout autre moment de l'année, il est bien entendu que le parrain peut choisir d'arrêter officiellement le parrainage de projets JSI-VVVS. Ce changement de situation fera l'objet d'un signalement auprès du FONJEP.

Le FONJEP ne pourra **reconsidérer l'habilitation d'une structure à parrainer des projets si et seulement si le non-respect d'un ou plusieurs des éléments cités ci-dessus a fait l'objet de signalements répétés** (au minimum deux), de la part des porteurs et/ou du FONJEP lui-même.

Avant que toute démarche de retrait de l'habilitation à parrainer ne soit enclenchée, le parrain sera au préalable invité à échanger **avec le FONJEP** afin de cerner les difficultés rencontrées dans l'accompagnement et les éventuels besoins de formation ou d'accompagnement complémentaires.

Si les manquements persistent malgré les temps d'échanges prévus avec le FONJEP, le parrain s'expose à **une procédure de retrait de l'habilitation à parrainer, en trois étapes** :

- **Etape 1 - Signalement** : le FONJEP formule un signalement officiel au parrain par mail en lui donnant pour consigne de mettre en œuvre un ensemble de mesures pour améliorer son parrainage sur le dossier accompagné.
- **Etape 2 - Retrait partiel** : les mesures nécessaires à l'amélioration du parrainage n'ont pas été prises, la structure ne pourra plus parrainer tant qu'elle n'aura pas suivi une nouvelle formation au parrainage et bénéficié du tutorat d'un autre parrain expérimenté sur un dossier accompagné.
- **Etape 3 - Retrait total** : la structure se voit retiré l'habilitation à parrainer si aucun changement n'est observé dans l'accompagnement apporté. Il pourra effectuer une nouvelle demande d'habilitation dans un délai d'un an au minimum après la décision de retrait de l'habilitation prononcée et devra démontrer les évolutions mises en œuvre pour permettre une amélioration du parrainage.

FORMATION AU PARRAINAGE – DISPOSITIF JSI-VVSI Support à l'attention des formateurs

Les dispositifs « Jeunesse et solidarité internationale » (JSI) et « Ville, vie, vacances et solidarité internationale » (VVV-SI), constituent la **première étape d'un parcours d'engagement à l'international** des jeunes. Au-delà du soutien financier, ils offrent **une méthode, des outils et un cadre** pour accompagner les 15-25 ans dans une expérience de vie mémorable.

C'est pourquoi, afin de garantir la qualité des projets et la réussite des expériences interculturelles vécues par les jeunes, **la qualité de l'accompagnement des parrains** (ou « associations marraines ») fait l'objet d'une attention particulière. Non seulement garant financier du projet, le parrain est également la clef de voute d'un **processus pédagogique** permettant autant à l'association porteuse qu'aux jeunes eux-mêmes de renforcer leur connaissance des **enjeux mondiaux** et leurs capacités à **construire un projet** de solidarité internationale.

Par ailleurs, les dispositifs JSI-VVSI se confrontent aujourd'hui à des **inégalités territoriales** importantes. Le répartition géographique des dossiers annuellement déposés révèle que **les capacités d'accès** des jeunes et des associations aux dispositifs divergent selon les territoires. Cette situation est le fruit d'une **diversité complexe de causes**, parmi lesquelles figure le parrainage. En effet, la corrélation entre le volume de dossiers déposés par région et le **nombre de parrains actifs** est révélateur de l'enjeu que représente **l'ouverture du parrainage**.

En effet, pouvait parrainer jusqu'en 2021 toute association appartenant à l'un des **sept collectifs de solidarité internationale**. L'accès au parrainage à de **nouvelles associations** ne faisant pas partie de ces collectifs mais qui pour autant bénéficient d'une réelle expertise de la solidarité internationale et d'une expérience riche dans l'accompagnement de jeunes, permettra **de développer de nouvelles dynamiques dans les territoires et d'améliorer l'accès des jeunes aux dispositifs**.

L'ouverture du parrainage doit être l'occasion pour le FONJEP d'assurer **une montée en qualité de l'accompagnement** des structures marraines. C'est pourquoi, toute nouvelle association, sélectionnée à l'issue d'un processus de candidature annuel, devra suivre **une « formation au parrainage »**, qui viendra valider son habilitation à parrainer des dossiers JSI-VVSI. Conçue dans une **démarche bienveillante**, cette formation aura avant tout pour objectif de garantir **un traitement égalitaire des dossiers** par les différents parrains et de **permettre aux porteurs d'être accompagnés** au mieux dans la co-construction de leur projet et dans les procédures de candidature auprès du FONJEP.

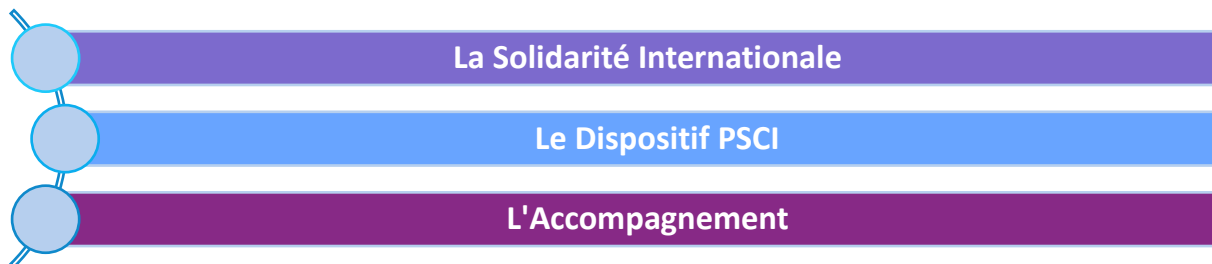
Objectifs du document support

- ✿ Cette formation a pour finalité de préparer le parrain à l'accompagnement des associations qui souhaitent réaliser un projet collectif d'échange et de solidarité internationale.
- ✿ Ce support de formation constitue une base de travail qui sera à adapter en fonction des éléments contextuels suivants :
 - Nombre de nouveaux parrains acceptés ;
 - Possibilité de réalisation en présentiel ou en distanciel ;
 - Niveau d'expérience et de connaissance des dispositifs des futurs parrains présents ;
- ✿ Le planning de formation proposé sera difficilement compatible avec une réalisation complète en présentiel. Celui-ci sera donc à adapter.

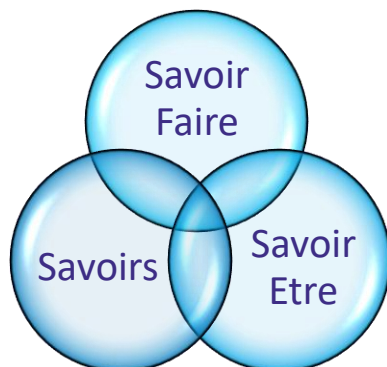
Quelques éléments de langage

- ✿ PCSI : Projet collectif d'échange et de Solidarité internationale
- ✿ GP : Groupe Projet

Présentation des trois modules de formation



→ Cette formation permettra de travailler sur ces 3 dimensions



→ Cette formation utilisera comme méthodologie :

✿ Les méthodes de pédagogie actives afin de permettre à tous et toutes une meilleure appropriation des contenus et le partage et la mise en commun des expériences de chacun.es.

✿ Une pédagogie positive, c'est-à-dire plaçant les participant.e.s dans une dynamique de respect, de bienveillance, d'encouragement et de non-jugement.

Objectifs de la formation

SAVOIRS	Comprendre les valeurs et le sens du dispositif, les enjeux et principes de la solidarité internationale (équité, réciprocité, rapport au don...)
	Maîtriser les objectifs éducatifs du dispositif
	Identifier les rôles et missions du parrain ; comprendre tous les engagements que cela implique
	Connaître le processus du parrainage (administratif, financement, relation avec le FONJEP, plateforme, calendrier, lettre aux instructeurs etc...)
	Connaître les autres collaborations possibles avec le FONJEP, sur le JSI-VVSI (comités de sélection, jurys oraux, groupes de travail) et l'ISI.
	Identifier les différents critères d'éligibilité des dispositifs, connaître les attendus du dossier.
	Maîtriser l'élaboration d'un budget d'un PCSI (dimension interculturelle, postes/lignes pris.es en charge par le FONJEP etc...)
	Connaître les spécificités du partenariat international (réciprocité, relation interculturelle, convention, co-construction etc...)
	Identifier les acteurs et ressources de la solidarité internationale (financeurs, formation au départ, ECSI, Réseau des Espaces Volontariats de France Volontaires, etc...)
	Connaître le contexte en matière de sécurité et santé (contexte et contacts ressources) + Spécificité Crise sanitaire Covid-19 (ressources, acteurs....)
Connaître les principaux éléments de l'analyse et de l'évaluation de projet	
SAVOIRS - FAIRE	Faire réfléchir le GP concernant leur posture, les valeurs qui guident leurs actions et les enjeux et principes de la solidarité internationale (équité, réciprocité...)
	Analyser et d'évaluer la pertinence des actions menées par le GP
	Appuyer la rédaction du dossier, conseiller sur la formulation
	Accompagner le GP tout au long du PCSI, avant, pendant et après (voir missions parrain - charte)
	Accompagner à la construction du Budget
	Rédiger la lettre des parrains
	Encourager le groupe à restituer, communiquer, valoriser le PCSI sur son territoire
	Accompagner le GP sur la Plateforme du FONJEP
Promouvoir et valoriser le dispositif sur son territoire	
SAVOIRS-ETRE	Se positionner en tant que Médiateur
	Avoir un positionnement Neutre
	Être garant de l'éthique du PCSI
	Donner une dimension bienveillante à sa pédagogie
	Respecter le cadre et les responsabilités liés à ses missions
Se montrer Disponible	

Le Planning de la formation

Jour	Journée 1		Journée 2	
Matin	9h00-9h45	<ul style="list-style-type: none"> •Présentation des participants et formation •Travail sur le cadre de la formation (règles) 	9h-10h	Le Dossier
	9h45-11h	Solidarité Internationale	10h-10h30	Les Ressources
	Pause			
	11h15-12h00	Et le FONJEP ?	10h45-11h30	La Posture
	12h-12h45	Le dispositif	11h45-12h15	Santé / Sécurité
	Repas		Repas	
Après-midi	14h-14h45	Missions du Parrain	13h30-15h	L'Analyse
	14h45-15h45	Rythme	15h-15h20	Lettre au Parrain
	Pause			
	16h-16h30	Les Partenaires	15h35-16h15	La Plateforme
	16h30-16h50	Pédagogie	16h15-17h	Budget
	16h50-17h20	La Communication	17h-17h30	Bilan et débrief sur les prochaines étapes (tutorat..)
	17h20-17h30	Bilan de la journée		

Détails des modules – Pistes de méthodologie

Solidarité Internationale

Titre	Méthode	Temps	Matériel	Ressources Kit Parrainage
Solidarité Internationale... Quelques Principes	<p>→ Méthode : Débat mouvant Pour toi, quel concept est le plus pertinent quand on parle de SI ? Dans la salle, des concepts affichés : réciprocité équilibre, échanges, aide, co-construction, solidarité, coopération etc... Les participant.e.s se positionnent et argumentent</p> <p>→ Méthode : Quizz Petit quizz sur les ODD (histoire, comment s'en empare les pays, la soc civile etc... Débrief avec la Charte VIES</p>	1h15 min	Affiches Concept plastifiées Charte VIES	Charte VIES Quizz ODD
Et le FONJEP ?	<p>Présentation des objectifs éducatifs et critères d'éligibilité des dispositifs JSI et VVSI - FONJEP (brief 20')</p> <p>→ Méthode : Étude de Cas Plusieurs cas pratiques: par ex 3 jeunes de 17 ans vous sollicite pour un projet, ils n'ont pas de binôme etc...</p>	45 min	Cas Pratiques	Dossier présentation FONJEP

Dispositif PSCI

Titre	Méthode	Temps	Matériel	Ressources Kit Parrainage
Missions du Parrain	→ Méthode : Echange et Classement collectif Sur une table centrale, positionner de nombreuses missions, les bonnes et quelques-unes inventées qui ne figurent pas dans la Charte. Collectivement, ils doivent déterminer les missions réelles et les ordonner (pour se les approprier). Autres collaborations possibles avec le FONJEP (JSI-VVSI, ISI...)	45 min	Etiquettes plastifiées avec les différentes missions	Charte Parrain
Le Dispositif	Présentation de tous les éléments du dispositif (pour compléter le temps d'avant) → Méthode : Construction collective Les participant.e.s devront construire collectivement, à la suite de cette présentation une fiche synthèse des principaux éléments / critères du dispositif à destination du Groupe Projet.	1h	Fiche de présentation des éléments du dispositif	Fiche Synthèse pour le GP
Le Dossier	Présentation des différentes étapes du projet / remplissage du dossier → Méthode : Construction Collective Sur un modèle de dossier vide, en petit groupe, les participant.e.s devront le compléter avec les conseils qu'ils/elles donneraient au GP pour remplir le dossier Restitution en grand groupe	1h	Exemplaire de dossier vide	Exemple d'un excellent dossier anonymisé
Le Budget	→ Méthode : Cas pratique Budget type présenté par un groupe dans lequel plein d'erreurs sont présentes : En individuel, les déceler et proposer des corrections Débrief collectif ou on aborde les particularités interculturelle de la gestion d'un budget.	45 min	Un budget avec quelques erreurs classiques	Fiche Conseil Budget
Les Ressources	→ Méthode : Elaboration collective d'une carte mentale Avec tous les acteurs connus des parrains ou pas connus (recherches) à répertorier par domaines d'intervention	30 min		Liste des ressources

Les Partenaires	→ Méthode : Discussion (échanges d'expérience) et débrief Quelles spécificités du partenariat international ? (équilibre, réciprocité, co-construction, relation interculturelle...)	30 min		Doc à créer: les bases du partenariat international
Santé / Sécurité	→ Méthode : Brainstorming pour élaborer un pense-bête Elaboration d'un pense bête à destination du GP. Peut-être division en 2 groupes et restitution.	45 min		Doc à créer : Pense Bête
La Lettre parrain	→ Méthode : Travail de Groupe Elaboration d'une trame de Lettre Parrain par Groupe (les principaux éléments à aborder)	20 min		Doc à Créer : les bases d'une LP
La Com	→ Méthode : Brainstorming • Comment restituer / valoriser / communiquer autour du projet ? • Comment faire connaître le dispositif PCSI ?	30 min		
La Plateforme	→ Méthode : Recherche sur ordinateur Questionnaire à remplir. Chaque question renvoie à un item de la plateforme à découvrir (inscription, liste parrains, dossier d'information, calendrier dépôt, mode emploi de l'outil en ligne...)	40 min	Questionnaire à créer	Docs à créer : •Tuto plateforme • Les étapes en lignes

Accompagnement

Titre	Méthode	Temps	Matériel	Ressources Kit Parrainage
Posture	→ Méthode Word Café Sur 6 tables, positionner des paperboard avec les 6 mots qui encadre la question de la posture du parrain (Bienveillance, disponibilité etc...voir charte). Chacun des participants doit passer quelques minutes sur chaque table afin d'écrire ce que ce mot évoque pour lui / elle. Puis restitution	45 min		
Rythme	→ Méthode : Élaboration collective Les participant.e.s doivent en prenant en compte tous les éléments du dispositif, construire collectivement le calendrier du parrainage. Ce calendrier devra synthétiser l'ensemble des éléments vu durant la formation Parrain (sous forme d'étapes logiques, cf. modèle du film JSI-VVSI avec les grands étapes (le chemin))	1h		Tuto Fonjep (vidéo) Calendrier du parrainage
L'Analyse	Présentation du processus d'analyse (théorie) 10' → Méthode : élaboration individuel et mise en commun Donner le même dossier border line (dans tous les domaines, du budget au sens de l'action) à chacun des participant.e.s. Mise en commun de leur travail d'analyse individuel. → Méthode : Mise en situation Avec ces PCSI qui ne rentrent pas dans le cadre : comment le dire au GP, comment le faire comprendre ? s'exercer à renvoyer l'analyse / la critique dans une posture bienveillante et accompagnatrice	1h30	Dossier Borderline	
Pédagogie	→ Méthode : Débat mouvant Au 4 coins de la pièce, afficher les 4 manières de faire : laisser faire / faire avec / faire pour / donner à faire. Les candidats se positionnent et débattent. A quel moment, quelle pédagogie ? Débrief avec le cône de l'apprentissage	20 min	4 affiches plastifiées	Cône de l'apprentissage (promotion des méthodes actives)



FONJEP Solidarité
Internationale

DEVENIR PARRAIN

PROCESSUS DE CANDIDATURE SPONTANÉE

1ère étape

Une association locale souhaite candidater au parrainage des dispositifs JSI-VVVS.

Une fois les candidatures reçues, le FONJEP étudie l'éligibilité du dossier et le transmet aux instructeurs

Elle dépose, un fois la session de candidature ouverte, une fiche de candidature auprès du FONJEP : elle répond aux questions posées afin de souligner son expérience dans la solidarité internationale et l'accompagnement de jeunes et démontrer sa motivation.

2ème étape

Entretien oral de 30 minutes

Les structures éligibles participent à un entretien oral avec la commission de sélection.

Rendu de la décision à l'issue de l'oral.

3ème étape

L'association suit une formation au parrainage au terme de laquelle elle adhère à une charte détaillant ses missions et ses engagements.

A la fin de la formation, elle reçoit un kit d'outils pour l'accompagner au mieux dans son rôle de parrain (calendrier du parrain, tutoriel de dépôt, lexiques des notions, etc.)

4ème et dernière étape

Après avoir participé à la formation, l'association accompagne son premier projet JSI-VVVS.

Une fois ce premier projet accompagné, un entretien téléphonique entre l'association et le FONJEP sera réalisé.

L'association aura la possibilité de solliciter l'appui d'un parrain expérimenté au sein de son territoire afin de l'aiguiller dans le parrainage de ses premiers projets.

L'association est validée en sa qualité de parrain JSI-VVVS.